



AUCH, le 20 octobre 2020  
N/Réf : BL/FB 20-10-290

**Madame Marie-Pierre Vedrenne**  
**Députée européenne**  
**Vice-présidente de la Commission du commerce international**

**Objet : Mettons en place une exception agricole européenne**

Madame la Vice-présidente,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir initié un amendement contraire à la ratification en l'état du traité de libre-échange avec le Mercosur, dans le cadre du vote du rapport annuel sur la politique commerciale votée par le Parlement européen. Les agriculteurs ont besoin de femmes et d'hommes politiques qui soutiennent l'agriculture européenne et la protègent de la concurrence déloyale.

Cependant, nous craignons que si demain les pays du Mercosur décidaient de s'aligner sur les standards environnementaux publiés dans le cadre de l'accord de Paris, **cet accord se verrait ratifié par la majorité des eurodéputés ainsi que par la France et les autres États membres.**

Cet accord inquiète au plus haut point nos adhérents, et pour cause, quel que soit le scénario envisagé, il menace notre agriculture, très sensible à la volatilité des prix. Les agriculteurs européens ne peuvent plus souffrir d'être concurrencés par des produits agricoles qui ne sont pas soumis aux normes sociales et environnementales qu'eux s'efforcent de respecter pour répondre aux fortes attentes sociétales.

Aussi, la Coordination Rurale s'indigne une nouvelle fois du fait que l'agriculture soit la variable d'ajustement sacrifiée au profit d'autres secteurs exportateurs. **L'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres.** Quelle est la cohérence de cet accord avec les objectifs de montée en gamme et d'agriculture de proximité mis en avant lors des États généraux de l'alimentation ? Comme chaque Français a pu s'en convaincre pendant la crise sanitaire, il est plutôt temps de reconquérir notre souveraineté alimentaire européenne. **C'est pourquoi la CR souhaite que l'exception agricole soit reconnue tant au niveau européen qu'international afin de sortir les produits agricoles des négociations commerciales.**

À ce titre, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin d'échanger sur la politique commerciale européenne. Cette rencontre serait de même l'occasion de vous faire part de nos propositions pour améliorer la situation des agriculteurs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de notre haute considération.



Bernard Lannes  
Président



Jean François Couët  
Président de la Coordination Rurale de Bretagne

**Coordination Rurale**

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9  
Tél. : 05 62 60 14 96 – E-mail : [crun@coordinationrurale.fr](mailto:crun@coordinationrurale.fr)  
Site : [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)